

des différens ministères dans la maison du Seigneur, depuis l'âge de vingt ans et au-dessus.

25 David dit donc : Le Seigneur le Dieu d'Israël a donné la paix à son peuple, et l'a établi dans Jérusalem pour jamais.

26 Les lévites ne seront plus obligés de transporter *en différens lieux* le tabernacle avec tous les vases destinés pour son ministère.

27 On comptera aussi à l'avenir le nombre des enfans de Lévi, en les prenant depuis l'âge de vingt ans et au-dessus, suivant les dernières ordonnances de David.

28 Et ils seront soumis aux fils d'Aaron pour tout ce qui regarde le service de la maison du Seigneur, soit dans les vestibules, ou dans les chambres du temple ; soit dans le lieu de la purification, ou dans le sanctuaire ; soit enfin dans toutes les différentes fonctions qui regardent le ministère du temple du Seigneur.

29 Mais les prêtres auront l'intendance sur les pains exposés devant le Seigneur, sur le sacrifice qui se fait de la fleur de farine, sur les beignets de pâte sans levain, sur ce qu'on frit dans les poêles, sur les prémices des épis que l'on rôtit sur le feu, et sur tous les poids et toutes les mesures.

30 Les lévites seront aussi obligés de se trouver dès le matin pour chanter les louanges du Seigneur ; et ils le feront aussi le soir,

31 tant au sacrifice des holocaustes qu'on offre au Seigneur, qu'aux jours de sabbat, aux premiers jours des mois, et aux autres solennités, en observant toujours le nombre qui leur est prescrit, et les cérémonies que l'on doit garder en chaque chose, *se tenant* continuellement on la présence du Seigneur.

32 Et ils observeront avec soin les ordonnances qui sont prescrites touchant le tabernacle de l'alliance et le culte du sanctuaire, et rendront une respectueuse obéissance aux prêtres enfans d'Aaron, qui sont leurs frères, pour s'acquitter *comme ils le doivent* de leur ministère dans la maison du Seigneur.

CHAPITRE XXIV.

David règle l'ordre et les fonctions des prêtres.

1 Voici en quelles classes fut partagée la postérité d'Aaron. Les fils d'Aaron sont Nadab, Abiu, Eleazar et Ithamar.

2 Mais Nadab et Abiu moururent avant leur père sans laisser d'enfans : ainsi Eleazar et Ithamar firent toutes les fonctions sacerdotales.

3 David divisa donc la famille de Sadoc qui venait d'Eleazar, et celle d'Ahimelech qui descendait d'Ithamar ; afin qu'elles ser-

vissent alternativement, et s'acquittassent chacune de leur ministère.

4 Mais il se trouva beaucoup plus de chets de famille descendus d'Eleazar que d'Ithamar : et il distribua les descendans d'Eleazar en seize familles, chaque famille ayant son prince ; et ceux d'Ithamar en huit seulement.

5 Il distribua encore les diverses fonctions de l'une et de l'autre famille par le sort : car les enfans d'Eleazar et ceux d'Ithamar étaient les princes du sanctuaire et les princes de Dieu.

6 Semeias fils de Nathanaël, de la tribu d Lévi, en dressa le rôle, comme secrétaire, en présence du roi et des princes, de Sadoc prêtre, et d'Ahimelech fils d'Abiathar, et devant tous les chefs des familles sacerdotales et lévétiques ; prenant d'une part la maison d'Eleazar, qui était comme la souche de plusieurs branches ; et d'autre part celle d'Ithamar, qui en avait plusieurs autres sous elle.

7 Ainsi le premier sort échut à Jojarib ; le second à Jedeï ;

8 le troisième à Harim ; le quatrième à Seorim ;

9 le cinquième à Melchia ; le sixième à Maiman ;

10 le septième à Accos ; le huitième à Abia ;

11 le neuvième à Jesua ; le dixième à Sechenia ;

12 l'onzième à Eliasib ; le douzième à Jacin ;

13 le treizième à Hoppa ; le quatorzième à Isbaab ;

14 le quinzième à Belga ; le seizième à Emmer ;

15 le dix-septième à Hezir ; le dix-huitième à Apsés ;

16 le dix-neuvième à Pheteïa ; le vingtième à Hezechiël ;

17 le vingt et unième à Jachin ; le vingt-deuxième à Gamul ;

18 le vingt-troisième à Dalaïau ; le vingt-quatrième à Maaziau.

19 Voilà quel fut leur partage selon les différentes fonctions de leur ministère, afin qu'ils pussent chacun à leur tour être employés dans le temple, en gardant les cérémonies accoutumées, sous le nom et l'autorité d'Aaron leur père, comme le Seigneur le Dieu d'Israël l'avait commandé.

20 Les autres enfans de Lévi, desquels on n'a point parlé, sont Subaël descendant d'Amram, et Jehedeïa descendant de Subaël.

21 Entre les enfans de Rohobia le chef était Jesias.

22 Salemoth était fils d'Isaar ; et Jahath était fils de Salemoth.

23 Le fils aîné d'*Hebron* fut *Jeriah* ; le second *Amarias* ; le troisième *Jahaziel* ; le quatrième *Jecmaam*.

24 Le fils d'*Oziel* fut *Micha* : le fils de *Micha* fut *Samir*.

25 *Jesia* était frère de *Micha* : et *Zacharie* était fils de *Jesia*.

26 Les enfans de *Merari* sont *Moholi* et *Musi*. *Oziau* eut un fils nommé *Benno*.

27 Mais *Merari* eut encore depuis *Oziau*, *Soam*, *Zachur* et *Hebri*.

28 *Moholi* eut un fils nommé *Eleazar* qui n'eut point d'enfans.

29 *Jeraméel* était fils de *Cis*.

30 Les fils de *Musi* sont *Moholi*, *Eder* et *Jerimoth*. Ce sont là les enfans de *Lévi* comptés selon leurs diverses familles.

31 Et ceux-ci jetèrent au sort avec leurs frères enfans d'*Aaron*, en la présence du roi *David*, de *Sadoc*, d'*Ahimélech*, et des chefs des familles sacerdotales et lévétiques. Ainsi tout se jetait au sort, pour diviser également les offices, soit entre les anciens, ou les plus jeunes.

CHAPITRE XXV.

David régle l'ordre des chantres et des musiciens.

1 *David* avec les principaux officiers de l'armée choisirent donc pour remplir les fonctions de chantres les enfans d'*Asaph*, d'*Heman* et d'*Idithun* ou *Ethan*, afin qu'ils touchassent les guitares, les harpes et les timbales, s'employant chacun à leur tour à remplir les offices qui leur étaient destinés à proportion de leur nombre.

2 Des enfans d'*Asaph* il y avait *Zachur*, *Joseph*, *Nathania* et *Asarela*, tous fils d'*Asaph*, qui les conduisait et les faisait chanter, suivant ce que le roi ordonnait.

3 Pour ce qui est d'*Idithun*, ses enfans étaient *Godolias*, *Sori*, *Jeséias*, *Semeias*, *Hasabias*, *Mathathias*, qui font six. Le père conduisait ses enfans, et chantait sur la harpe, ayant la direction des chantres, lorsqu'ils faisaient retentir les louanges du Seigneur.

4 Quant à *Heman*, ses fils étaient *Bocciau*, *Mathaniau*, *Oziel*, *Subuel*, *Jerimoth*, *Hananias*, *Hanani*, *Eliatha*, *Geddelthi*, *Romenthiezer*, *Jesbacassa*, *Mellothi*, *Othir*, *Mahazioth*.

5 Tous ceux-là étaient fils d'*Heman*, lequel était musicien du roi, pour chanter les louanges de Dieu et relever sa puissance : Dieu ayant donné quatorze fils à *Heman* avec trois filles.

6 Ces enfans d'*Asaph*, d'*Idithun* et d'*Heman* avaient donc été tous distribués sous la conduite de leur père pour chanter dans le temple du Seigneur, en jouant des timbales, des harpes et des guitares, et pour remplir les divers ministères de la maison du Seigneur, selon l'ordre prescrit par le roi.

7 Or le nombre de ceux-ci avec leurs frères qui étaient habiles dans l'art, et qui montraient aux autres à chanter les louanges du Seigneur, allait à deux cent quatre-vingt-huit :

8 et ils jetèrent au sort dans chaque classe, sans faire acception de personne, soit jeunes ou vieux, soit habiles ou moins habiles.

9 Le premier sort échut à *Joseph*, qui était de la maison d'*Asaph* tant pour lui que pour ses fils et ses frères qui étaient au nombre de douze : le second à *Godolias*, pour lui, ses fils et ses frères, au nombre de douze.

10 Le troisième à *Zachur*, pour lui, ses fils et ses frères, au nombre de douze.

11 Le quatrième à *Isari* ou *Sori*, à ses fils et à ses frères, au nombre de douze.

12 Le cinquième à *Nathanias*, à ses fils et à ses frères, au nombre de douze.

13 Le sixième à *Bocciau*, à ses fils et à ses frères, au nombre de douze.

14 Le septième à *Israëla* ou *Asaréla*, à ses fils et à ses frères, au nombre de douze.

15 Le huitième à *Jeséa*, à ses fils et à ses frères, au nombre de douze.

16 Le neuvième à *Mathanias*, à ses fils et à ses frères, au nombre de douze.

17 Le dixième à *Semeia*, à ses fils et à ses frères, au nombre de douze.

18 L'onzième à *Azaréel* ou *Oziel*, à ses fils et à ses frères, au nombre de douze.

19 Le douzième à *Hasabias*, à ses fils et à ses frères, au nombre de douze.

20 Le treizième à *Subaël*, à ses fils et à ses frères, au nombre de douze.

21 Le quatorzième à *Mathathias*, à ses fils et à ses frères, au nombre de douze.

22 Le quinzième à *Jerimoth*, à ses fils et à ses frères, au nombre de douze.

23 Le seizième à *Hananias*, à ses fils et à ses frères, au nombre de douze.

24 Le dix-septième à *Jesbacassa*, à ses fils et à ses frères, au nombre de douze.

25 Le dix-huitième à *Hanani*, à ses fils et à ses frères, au nombre de douze.

26 Le dix-neuvième à *Mellothi*, à ses fils et à ses frères, au nombre de douze.

27 Le vingtième à *Eliatha*, à ses fils et à ses frères, au nombre de douze.

28 Le vingt et unième à *Othir*, à ses fils et à ses frères, au nombre de douze.

29 Le vingt-deuxième à *Geddelthi*, à ses fils et à ses frères, au nombre de douze.

30 Le vingt-troisième à *Mahazioth*, à ses fils et à ses frères, au nombre de douze.

31 Le vingt-quatrième à *Romenthiezer*, à ses fils et à ses frères, au nombre de douze.

CHAPITRE XXVI.

Ordre des portiers du temple et autres lévites.

1 Ceux qui gardaient les portes furent